

Délibération 2022/10/19/03

L'an deux mille vingt-deux, le 19 octobre à 18h30 se sont réunis les membres du conseil municipal de La Neuville, sous la présidence de M Thierry DEPOORTERE, Maire, et suite à une convocation du 13 octobre 2022.

Nombre de conseillers en exercice :15

Nombre de conseillers présents :13

Nombre de suffrages exprimés : 13

Etaient présents : M Thierry **Depoortere**, Mme Danièle **Cambier**, M Jean-Pascal **Delbart**, M Dominique **Dhalluin**, M Régis **Dupont**, Mme Nicole **Lacante**, , Mme Céline **Laloyer**, M Ludwig **Lesoin**, Mme Aurélie **Royer**, Mme Valérie **Vanlaer**, M Michel **Verhaeghe**, M Jérôme **Verriest**, Mme Marine **Verriest**

Absents excusés : M Didier **Boiron**. Mme Christine **Cossard**.

Objet : Adoption du règlement du cimetière communale

Vu le Code pénal notamment les articles 225-17 et 225-18 relatifs au respect dû aux défunts ainsi qu'à l'article R.610-5 relatif au non-respect d'un règlement ; 433-21-1 et 433-22 et R645-6 ;

Vu la loi du 8 janvier 1993 portant réforme de l'activité funéraire ;

Vu la loi 2008-1350 du 19 décembre 2008, relative à la législation funéraire ;

Vu le décret 2010-917 du 3 août 2010, relatif à la surveillance des opérations funéraires

Vu le décret 2011-121 du 28 janvier 2011, relatif aux opérations funéraires.

Suite aux travaux d'agrandissement et d'aménagement du cimetière en 2021 et aux évolutions réglementaires ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 19 octobre 2022 approuvant les tarifs communaux des concessions ;

Considérant qu'il a été constaté une absence de règlement du cimetière ;

Considérant qu'il y a lieu de se mettre en conformité en approuvant un texte relatif au fonctionnement du cimetière tant pour les usagers que pour les professionnels devant y travailler afin d'y assurer la sécurité, la salubrité, la tranquillité publique, le déroulement de funérailles dans les meilleures conditions d'ordre et de décence.

Mr Thierry DEPOORTERE propose à l'assemblée d'approuver le règlement ci-annexé.

Après étude et délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents approuve :

- D'approuver le règlement du cimetière tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré à LA NEUVILLE, le jour mois an susdit
Pour copie certifiée conforme

Le Maire
Thierry DEPOORTERE

